

*A l'occasion de la Journée Internationale pour
la Prévention des Catastrophes des Nations Unies*



ATELIER DE RÉFLEXION AFPCN 12 octobre 2018

« Comment impliquer davantage
les acteurs de la société civile dans la prévention
des catastrophes naturelles ? »



Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles
AFPCN c/o ENGREF – 19 avenue du Maine 75732 Paris cedex 15

✉ contact@afpcn.org

🌐 <http://afpcn.org>

🐦 @AFPCN_risques

☎ 01 45 49 88 36

Mot du Président et ouverture de l'atelier

Christian KERT, Président de l'AFPCN



Introduction à l'atelier

François GÉRARD, Membre du Bureau de l'AFPCN

C'est à l'occasion de la journée internationale pour la prévention des catastrophes naturelles des Nations unies, le 13 octobre, que l'AFPCN vous accueille ici le 12 octobre. Cette journée, lors de laquelle nous nous proposons d'organiser régulièrement une manifestation revêt une importance de plus en plus grande, dans la perspective de la mise en lumière de l'importance de la conscience des risques et de la culture de la prévention des catastrophes naturelles.

En effet, nous sommes aujourd'hui dans un contexte avec des catastrophes naturelles plus nombreuses et plus graves notamment en lien avec le changement global. Entre 1998 et 2017, le coût des catastrophes climatiques, engendrées donc par des épisodes de climat extrême, a été multiplié par trois par rapport aux vingt années précédentes, selon un rapport établi par le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR). Soit un coût qui atteint aujourd'hui quelques 2,908 milliards de dollars.

C'est pourquoi l'objectif de cet atelier, plus largement que de parler de la seule AFPCN, est de réfléchir à l'implication de la société civile dans la plateforme nationale, comment travailler ensemble, comment mutualiser les connaissances et les compétences pour réduire le risque de catastrophes ?

Je remercie tous ceux qui ont accepté de prendre une part active aux débats, en apportant leurs propositions, qui sont dans l'assistance. Je remercie particulièrement les grands témoins qui ont accepté de partager leur expérience : M. Daniel Marcovitch (CMI), M. François Giannocco (IRMa), M. Jean Launay (PFE) et M. Yves Le Bars (CFSI).

REGARDS CROISÉS SUR LES DERNIERS TRAVAUX DE L'AFPCN

Synthèse des commentaires et discussions de la salle autour des activités du Conseil Scientifique et des groupes de travail de l'AFPCN

A propos du Conseil Scientifique (CS)

- Les réunions du CS sont **un lieu d'échange très important où de nombreuses réflexions sont menées autour du retour d'expérience** comme sur le séisme en Haïti, ou encore l'ouragan Irma, mettant en exergue par exemple les manques de la recherche française sur une thématique donnée à l'occasion d'un projet ANR sur Haïti.
- Le CS est **un lieu d'accueil pour jouer le rôle de vecteur pour les spécialistes de l'aléa vers le monde du risque.**

A propos de l'organisation des journées d'étude et des groupes de travail

- **Les journées d'étude doivent être ouvertes à tous**, adhérents ou non à l'AFPCN, pour communiquer auprès d'un public le plus large possible.
- Les GT sont composés de spécialistes (scientifiques, techniciens) mais aussi d'opérateurs. Ils sont **ouverts à tous les membres cotisants de l'AFPCN** dans une limite raisonnable de participants pour le bon fonctionnement du groupe.

A propos du GT Vulnérabilité des réseaux face aux risques naturels

- **De façon à mieux mobiliser les différents acteurs de la société civile, une journée thématique AFPCN & IMdR** sur un bassin d'étude précis comme par exemple le bassin de la Seine (en aval) pourrait être organisée. Cette journée regrouperait les industriels et les gestionnaires de réseaux pour exposer leur préparation face aux inondations.
- Cette collaboration AFPCN-IMdR permettrait de donner un nouveau souffle sur ce thème de la préparation des opérateurs réseaux face au risque d'inondations majeures.
- La responsable de la prévention de la ville de Cannes souhaiterait travailler avec l'AFPCN sur cette thématique de vulnérabilité des réseaux et d'adaptation des collectivités et des opérateurs.

A propos du GT Risque astéroïdes

- L'intérêt de ce GT est qu'une communauté d'expert a sollicité l'AFPCN pour faire le lien entre l'aléa et le monde du risque. **Passer d'une communauté de spécialistes de l'aléa au risque implique toute une construction sociale, institutionnelle, etc. que l'AFPCN peut aider à réaliser.**

A propos du GT Risques et tourisme

- La **question du développement des territoires de montagne, notamment autour du tourisme hivernal, est importante**, particulièrement concernant le risque avalanche et sera elle aussi prise en compte au même titre que le risque littoral. Cette question croise celle de la vulnérabilité des réseaux avec l'accessibilité aux stations de ski par les routes qui peuvent être affectées par les avalanches.

QUELS AXES STRATÉGIQUES POUR LA PLATEFORME FRANÇAISE DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ?

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION POSSIBLES DE L'AFPCN - Présenté par Maryse VERCOUTERE, Consultante AFPCN

Point de départ du plan d'action 2019-2021 : « Maintien des activités et optimisation »

Il s'agit des éléments de bases, des activités de l'AFPCN qui seront poursuivies et optimisées dès janvier 2019, notamment le rôle de fédérateur de l'Association, l'élargissement de son panel de praticiens, l'organisation d'au moins une conférence annuelle thématique hors GT, l'animation des GT actuellement actifs, la diffusion d'une newsletter trimestrielle, se coordonner avec d'autres CS existants, et présents et actifs lors d'événements internationaux.

Évolution n°1 : « Actions remontantes de terrain – Implication renforcée de la société civile »

Ce scénario fait référence à une action renforcée et proactive de l'AFPCN auprès de ses partenaires afin de faire remonter les besoins provenant du terrain, et de porter des messages clés et des recommandations techniques et des instances de l'Etat (COPRNM, DGPR et autres ministères) en étant plus présents dans les médias, les débats d'opinions publiques et en amont de la diffusion et préparation de textes réglementaires. Ce scénario implique aussi l'organisation de davantage de GT et de conférences thématiques, et d'être présent aux événements internationaux les plus importants dans le domaine de la gestion des risques.

Évolution n°2 : « Actions territoriales 'Accompagner sans se substituer' »

L'AFPCN s'implique davantage au niveau local en favorisant la mise en réseau de partenaires et professionnels du risque au niveau territorial. Pour mettre en place son appui de façon efficace, elle s'entoure de points focaux locaux. Des activités type « laboratoire de territoires » sont mises en place afin d'être adaptées et reproduites dans d'autres régions et communes faisant face à la même problématique de risques ou de vulnérabilités. L'AFPCN via cette approche souhaite encourager la mise en place d'approches intégrées transversales et intersectorielles des risques dans la gestion de territoires et de bassins ou de zones identifiées.

Évolution n°3 : « Tête de réseau des acteurs de la société civile – Vers un Partenariat Français du Risque ? »

Vers un futur Partenariat Français des Risques (PFR). L'AFPCN assure une coordination active auprès de tous les acteurs du risque (public et privé), et porte un consensus de messages clés auprès des différentes instances nationales et internationales travaillant dans le domaine des catastrophes. L'Association propose son expertise en matière de préparation et d'évaluation des politiques publiques, participe à une mise en cohérence des politiques nationales de prévention via un portage politique fort des différents dossiers d'actualité. L'AFPCN s'engage à établir une cartographie des acteurs du risque français et de leurs initiatives en France ou à l'Étranger.

ÉVOLUTION N°1 : « ACTIONS REMONTANTES DE TERRAIN – IMPLICATION RENFORCÉE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE »

Témoignage de M. Daniel MARCOVITCH, Président de la Commission Mixte Inondation

A propos de la CMI, de l'eau et des inondations

La Commission Mixte Inondation (CMI) est co-présidée par le président du CNE (Comité National de l'Eau, Jean Launay) et le président du COPRNM (Christian Kert). C'est une commission composée de cinq collèges (CNE, COPRNM, élus locaux, administration, et société civile – associations et experts) de dix membres chacun. C'est un lieu de débats sur la validation des PAPI avec un travail sur l'analyse des programmes, l'audition des porteurs, etc. La CMI a préparé avec le ministère la stratégie nationale, des programmes d'action sur la résilience, sur les relations entre agriculture et inondation, sur les espaces naturels, les financements, les référentiels de vulnérabilité, etc. C'est un outil suffisamment large pour prendre en compte le point de vue des différents acteurs concernés par le problème des inondations.

Il faut arrêter de travailler en « silo » : si on parle de changement climatique, on ne peut pas travailler sans collaboration avec les différentes parties prenantes. Il y aura prochainement un colloque sur « Inondation et biodiversité », c'est-à-dire la catastrophe et les conséquences sur l'environnement. On ne peut pas parler d'eau et d'inondation sans parler de la biodiversité. Il n'y a pas de grand cycle et de petit cycle de l'eau : il y a un cycle unique de l'eau avec des usages, dont les services publics de l'eau et des assainissements, le cycle agricole, le cycle industriel, etc. Les sécheresses et les inondations font partie de ce cycle de l'eau. Cette transversalité permet de travailler avec la totalité des partenaires et des acteurs.

A propos de l'évolution future de l'AFPCN, de la tête de réseau à l'action locale

J'avais évoqué, le 27 juin dernier, que l'AFPCN soit un peu à l'image du Partenariat Français pour l'Eau (PFE), c'est-à-dire une tête de réseau très transversale reprenant un grand nombre de structures, d'organisations, d'associations, et notamment des élus qui ont un rôle fondamental. Il faudrait structurer l'AFPCN par collèges pour avoir un panel suffisamment large des représentants de tous ceux qui travaillent dans le domaine de la réduction du risque de catastrophes.

On ne peut pas raisonner selon des scénarios établis, il faut raisonner de façon plus transversale. Le PFE s'est structuré en commençant par représenter les acteurs français de l'eau à l'international. Aujourd'hui le PFE est à la fois une association mais aussi le porteur international des politiques françaises de l'eau. Ce qui n'exclut pas le travail local, de préparation et de réflexion sur les lois, décrets, etc. Ce travail fait par le COPRNM et le CNE doit pouvoir être porté aussi par l'AFPCN. Les différents scénarios d'évolution possibles de l'AFPCN ne sont pas exclusifs les uns des autres. Il faut pouvoir faire un mixte entre ces scénarios. Il faudrait également mieux définir ce qu'on entend par « société civile ». L'AFPCN souhaite-t-elle représenter les structures françaises à l'international ou être une association scientifique ?

Je préside, avec Régis Thépot, une association nommée ARC'EAU IDF qui est une association de rencontre entre des élus, des chercheurs et des opérationnels. Tous ses groupes de travail sont obligatoirement présidés par un chercheur, un élu ou un opérationnel. Dans les groupes de travail, il ne peut pas y avoir que des chercheurs et des scientifiques, il faut impliquer des gens du terrain qui soient capables d'apporter leur vision. Le calendrier de travail n'est pas le même entre un chercheur en laboratoire, un technicien de terrain, et quand on est un élu. L'AFPCN doit réfléchir à mixer les scénarios proposés pour continuer à être l'organisme de la prévention des risques, pour être plus écoutée, et ne doit pas être que le « bras public » de la DGPR.

Points de discussion de la salle sur les scénarios d'évolution

Thierry MENAGER (AFPCN) : L'association pourrait aborder tous les sujets mais il se pose une question de temporalité. Le cas idéal pour l'association est de disposer de deux chargés de mission, plus un poste dédié à l'administratif. Il faut donc avoir des cibles de nouveaux moyens de financement. Dans les différents scénarios, l'AFPCN peut aller chercher des financements auprès des acteurs du risque. Pour répondre aux attentes et aux ambitions de l'AFPCN, il faut un lien entre une posture que l'association adopte et sa capacité à mobiliser des financements par rapport à une cible d'acteurs mis en avant.

Christian SANCHIDRIAN (UNALCI) : Je m'interroge sur l'implication de la société civile dans la prévention des catastrophes. Le scénario dit « Tête de réseau » doit inclure la société civile et se veut fédérateur des acteurs du risque. Néanmoins les trois scénarios proposés peuvent être complémentaires. Les associations de représentants des populations sinistrées par les inondations sont également confrontées au problème de savoir à quel niveau s'exprimer, se faire entendre, et échanger les bonnes idées. Dans le scénario territorial ressort de façon intéressante le concept de bassin de risque. Dans le scénario de type tête de réseau, on trouve à la fois l'aspect de la remontée d'information de la société civile et celui de la portée au niveau politique national et international. Ce scénario peut inclure la notion de projet dans lequel tous les acteurs, non-cloisonnés, ont la possibilité de s'exprimer. Le retour d'expérience peut faire partie de ces projets qui sont fédérateurs.

ÉVOLUTION N°2 : « ACTIONS TERRITORIALES 'ACCOMPAGNER SANS SE SUBSTITUER' »



Témoignage de M. François GIANNOCCARO, Directeur de l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble

A propos de l'IRMa

L'originalité de l'IRMa est son conseil d'administration qui regroupe les acteurs de la prévention des risques sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes pour favoriser l'information préventive des populations et toujours mieux responsabiliser le grand public et faire en sorte qu'il sache réagir demain face à des catastrophes. Notre action au niveau territorial se concrétise dans l'accompagnement des collectivités territoriales à faire face à leurs responsabilités en matière de prévention des risques et plus particulièrement aux situations de crise et à la mission de sauvegarde des maires. Cela passe par l'accompagnement dans la mise en place des plans communaux de sauvegarde (PCS). Puis le secteur marchand s'est mis à opérer en la matière. La généralisation de ces PCS, plus de 80 % d'après les chiffres du Ministère de l'Intérieur, est l'arbre qui cache la forêt : les élus locaux aujourd'hui ne s'exercent pas suffisamment pour rendre opérationnel leur dispositif de sauvegarde local. L'IRMa les accompagne à être prêt grâce à différents outils d'entraînement et d'exercice sur le terrain. Au niveau national les enjeux sont conséquents, les associations des maires se chargent des formations des élus locaux mais la thématique des risques est le parent pauvre de ces programmes de formation.

A propos de l'évolution future de l'AFPCN comme guichet unique des territoires en matière d'expertise

L'enjeu est d'imaginer que l'AFPCN apporte son concours au niveau national pour tenter de mobiliser les associations des maires et d'autres opérateurs, comme les porteurs de PAPI, qui seraient amenés à préparer les élus locaux à faire face à des situations de crise par des exercices d'entraînement. Aujourd'hui, l'AFPCN cherche à se repositionner, elle est une tête de réseau. Au niveau national, on voit bien que l'expertise en matière de risques glisse de l'Etat vers les territoires via la décentralisation. Sur les territoires urbains, cette expertise est internalisée par les collectivités jusqu'aux intercommunalités qui avec la GEMAPI se sont saisies de compétences propres. Ainsi un ensemble de territoire ruraux ne peut plus profiter comme avant d'une expertise de l'ingénierie territoriale pour prévenir les risques. Quel peut être le positionnement de l'AFPCN en termes de « guichet unique » qui permettrait aux territoires, et en particulier aux territoires ruraux, de pouvoir bénéficier d'une expertise qui serait mobilisée au niveau national mais également territorial ? Comment, par son réseau, l'AFPCN mobilise-t-elle une expertise locale au service des territoires laissés pour compte qui ne s'inscrivent pas par exemple dans des démarches de type PAPI ?

Points de discussion sur le scénario d'évolution n°2

Régis THEPOT (AFPCN) : Cette intervention soulève la question, au sein d'une plateforme nationale, de la compétition entre acteurs, ce qui n'est en aucun cas la logique de l'AFPCN. Il s'agit là d'une logique d'intérêt général, de se positionner au bon niveau. Comment l'AFPCN mutualise les compétences, comment intervient-elle au niveau *ad hoc* ? Il faut profiter de l'AFPCN pour faire appel à des acteurs qui seraient mieux positionnés sur le territoire, aptes à développer une expertise, etc. Comment être plus intelligent collectivement en profitant de ce rebond de l'AFPCN.

Daniel MARCOVITCH (CMI) : Les agences de l'eau, en particulier Eau Seine Normandie, font des « classes d'eau » à destination des scolaires mais également des élus ou des socio-professionnels. On pourrait se poser la question de « classes d'eau » qui durent 3 ou 4 jours pour des élus régionaux ou locaux sur une problématique de risque et qui seraient portées par l'AFPCN. Elle pourrait l'organiser avec une association de formation ou d'information. Ces formations seraient payantes dans le cadre de la formation des élus et seraient ainsi un moyen de financement pour l'AFPCN. Il ne s'agit pas de régler les problèmes techniques comme peut le faire le CEPRI mais de sensibiliser au risque sur des territoires soumis à un enjeu particulier.

Claire-Anne REIX (Pôle SAFE) : Le pôle SAFE est un pôle de compétitivité qui se décline en risques naturels et technologiques, sécurité & sûreté avec le comité de sécurité du Ministère de l'Intérieur, ainsi qu'une branche aéronautique et spatiale. Nous sommes intéressés pour avoir une meilleure compréhension de l'interface de l'AFPCN entre le ministère et les opérationnels de terrain pour avoir une traduction entre ce qu'il se passe sur le terrain et le ministère et inversement.

Richard GUILLANDE (Signalert) : Signalert est un bureau d'étude et créateur d'une application de cartographie participative dédiée aux risques, changements climatiques et alerte précoce. A propos du modèle économique de l'AFPCN : certaines organisations comme l'IRMa ou le HCFDC font de la prestation de service, sans se marcher sur les pieds entre concurrents qui peuvent être des partenaires. L'AFPCN pourrait-elle proposer des prestations ou au moins recevoir de l'argent via le système marchand, car il paraît difficile de continuer avec les seules subventions et cotisations. L'AFPCN pourrait envisager un statut mixte qui permettrait de générer un peu de revenus et d'assumer ses ambitions.

Maud DEVES (AFPCN et IPGP/CRPMS) : Il faut être lucide sur la provenance de la demande : l'AFPCN est constituée d'acteurs spécialistes qui vont chercher à créer une attente du côté du grand public. Le grand public, à part quelques associations, est très peu demandeur sur la question des risques. En termes de

modèle économique, les financeurs de l'AFPCN ont intérêt à ce que l'AFPCN fonctionne, cela ne viendra pas du grand public mais des acteurs partenaires de l'AFPCN.

François GERARD (AFPCN) : Les journées d'échanges autour des PCS organisées par l'AFPCN rejoignent l'idée de formation ou d'information des élus locaux. Mais nous avons atteint une limite dans l'organisation qui est la motivation des personnes. On peut donc effectivement autour des PCS s'organiser pour intervenir dans une structure de formation.

Michel SACHER (AFPCN & CYPRES) : Le CYPRES est une structure d'information et de sensibilisation aux risques en région PACA et qui travaille également sur l'Arc Méditerranéen. C'est aujourd'hui une structure qui peut répondre à des appels d'offre comme un bureau d'étude. L'AFPCN peut aider ces acteurs locaux et bureaux d'étude à aller chercher de l'information centrale, de lieux où l'on rencontre des spécialistes, d'être présents dans des groupes de travail nationaux ou internationaux. L'AFPCN fait à la fois du « descendant » et du « remontant ». Les acteurs locaux ont besoin de connaître les positions du ministère, les positions à l'international, les positions des experts pour appliquer les informations au niveau local. Inversement, les acteurs locaux peuvent faire remonter les vrais besoins des territoires, la façon de travailler, le délai pour mettre en place des actions.

ÉVOLUTION N°3 : « TÊTE DE RÉSEAU DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE – VERS UN PARTENARIAT FRANÇAIS DU RISQUE ? »

Témoignage de M. **Jean LAUNAY**, Président du Partenariat Français pour l'Eau, et M. **Philippe GUETTIER**, Directeur du Partenariat Français pour l'Eau

A propos du Partenariat Français pour l'Eau (PFE)

Le PFE a trouvé sa stabilité juridique depuis 2012. C'est l'Etat lui-même qui a pensé qu'il était judicieux d'avoir cette forme d'organisation. Le PFE est composé de six collèges : l'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales, les ONG, les associations scientifiques et de formation, les entreprises, et enfin le collège des personnes physiques françaises ou étrangères qui s'intéressent à l'eau. La vocation du PFE est de faire du plaidoyer en France et surtout à l'international. Il y a aussi une évolution dans les sollicitations, ayant réussi à se faire une place dans le processus des COP, le PFE participe aux réunions mondiales de l'eau. L'idée est d'avoir tous les acteurs du secteur réunis dans une même instance et capable de porter des messages en France et à l'international, et d'avoir cette visibilité et cette reconnaissance dans les instances internationales. Par exemple, lors de la COP 23 ou encore du High-Level Panel de New-York, il a été demandé au PFE d'être le porte-parole de la France dans la journée introductive consacrée au sujet de l'eau. Le PFE ne s'impose pas comme tel mais peut être sollicité dans ces grands événements à la place d'une personnalité ministérielle ou de la haute administration pour porter les messages qualitatifs et collectifs du PFE. Le PFE n'est pas uniquement le relai de la parole de l'Etat mais aussi de la parole d'un ensemble d'acteurs.

Entre 2007 et 2012, le PFE a été actif sur les questions du petit cycle de l'eau, sur les services d'eau et d'assainissement, moins sur le grand cycle de l'eau, et actif sur les grands forums de l'eau. Il réunissait déjà une centaine de membres et travaillait déjà sur le consensus entre les six collèges. Le PFE est une plateforme multi-acteurs avec un financement multi-acteurs. A partir de 2012, la structure juridique a été créée et le PFE a commencé à s'intéresser à la question du climat, de l'eau et de l'agriculture, de l'énergie, de la santé, etc. Donc vers un travail plus large de la préservation des ressources en eau.

A propos de l'évolution future de l'AFPCN comme Partenariat Français du Risque

La naissance d'un « partenariat français » prend beaucoup de temps. L'impulsion a été ministérielle pour porter la société civile dans la représentation pour une appropriation plus grande du sujet de façon à élargir l'universalité des messages et le porté à connaissance du grand public. En prenant néanmoins le soin d'avoir le feu vert de l'Etat pour s'exprimer publiquement sur les sujets portés.

Si les choses sont bien pensées collectivement, un Partenariat Français pour les Risques (PFR) pourrait être imaginé pour créer quelque chose qui correspond à une attente collective. Il faut également renforcer les liens entre AFPCN et PFE autour des risques liés à l'eau.

Points de discussion sur le scénario d'évolution n°3

- Le PFE est dans un travail de plaidoyer mais aussi d'échange et de valorisation. Il y a des messages communs mais c'est aussi l'occasion pour chacun des membres des collèges de porter à la connaissance des autres ce qu'ils veulent mettre en avant, enrichissant ainsi les connaissances de la problématique de l'eau.
- Le PFE dispose de trois groupes de travail permanents : les ODD, le lien entre eau & climat, et eau & biodiversité.
- La répartition entre les membres privés et les membres institutionnels au sein du PFE est constant, y compris au niveau des financements. Le PFE est néanmoins dépendant de la régularité des versements des cotisations.

Commentaires / réactions d'un ancien vice-président délégué de l'AFPCN : Yves Le BARS, président du Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) et ancien président du GRET

Yves LE BARS, ancien Vice-Président Délégué de l'AFPCN

Tout d'abord, l'AFPCN a de très bons fondamentaux avec des groupes de travail qui intéressent et donnent envie de participer. Il faut avoir une veille continue sur ce qui se fait ailleurs pour être le plus possible en complémentarité. Dans les années 1990 déjà, les professionnels et acteurs de l'eau se retrouvaient dans les événements internationaux, ce qui amorcera plus tard la naissance du PFE. Pour constituer un « PFR » (Partenariat Français de la prévention des catastrophes, ou des Risques), il faudrait avoir déjà une histoire de mobilisation des partenaires. Il existe aussi un partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT) qu'il ne faut pas mettre de côté.

Dans le scénario qui tend à privilégier les acteurs de terrain, notons que l'AFPCN a déjà des activités qui s'y rapportent comme au sein du COPRNM, du Comité des Utilisateurs de l'ONRN, ou du groupe de travail sur la vulnérabilité des réseaux avec des laboratoires de territoires (Havre et Grand Troyes). Il y a là des occasions de mise en valeur du travail et d'aller à la rencontre des associations de maires ou d'associations thématiques.

Une limite à prendre en compte, celle de notre capacité à réagir dans l'actualité des catastrophes. Le CS de l'AFPCN avait fait une tentative à propos des cyclones de 2017, mais la synthèse demandait un vrai travail de fond que nous ne pouvions faire. Cette piste de travail suppose une capacité de réaction, de rédaction et donc des moyens financiers.

A propos du conseil scientifique de l'AFPCN, il y a cette formule de Condorcet à appliquer ici qui disait « Toute société qui n'est pas éclairée par des philosophes sera trompée par des charlatans ». Le CS doit davantage être utilisé par l'ensemble de l'AFPCN. Bien souvent un simple travail documentaire permet de mieux structurer des questions qui se posent.

Les groupes de travail sont aussi l'amorce d'une communauté de compétences, capable de construire en commun une connaissance, et en y intégrant les acteurs locaux.

Un certain nombre de structures voisines de l'AFPCN ont organisé leurs membres en collèges. Cela permettrait à l'AFPCN de mieux rencontrer des collectivités territoriales, des entreprises, et à mieux comprendre leurs attentes - et leur capacité à payer des cotisations significatives qui permettent de développer l'action. L'ambition pour une association est d'avoir une capacité de travail, de rédaction, d'organisation et de rassemblement des partenaires, selon une approche pluri-acteurs de l'échelle locale à l'échelle planétaire !

Commentaires / réactions de la direction générale de la prévention des risques (MTES/DGPR) : Thierry HUBERT, adjoint à la Cheffe du Service des Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Thierry HUBERT, adjoint à la Cheffe du Service des Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH/DGPR)

L'AFPCN est un partenaire essentiel du ministère pour la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels. Cette période de transition de l'AFPCN est à la fois une chance et un défi. Dans le cadre de la convention entre l'AFPCN et la DGPR, plusieurs points sont fondamentaux et refondateurs dans le rapport entre l'Etat et la société civile. Le point le plus important est le rôle de fédération et de mise en réseau des acteurs du risque depuis des associations, des entreprises, des collectivités, voire même des opérateurs de l'Etat. Ce rôle fédérateur se traduit notamment dans le cadre du COPRNM avec une présidence commune avec l'AFPCN, dans le cadre de travaux conjoints avec la DGPR comme l'ONRN, et enfin la préparation de manifestations en partenariat comme pour les ANRN où la demande est très forte de la part des acteurs du risque. Ces assises s'organisent notamment autour d'ateliers traitant de sujets d'actualité dont l'AFPCN avec le CEREMA a la charge de l'organisation.

Concernant les différents scénarios d'évolution possible de l'AFPCN : le premier scénario est celui de l'ambition, le deuxième celui de la modestie, et le troisième celui de la consolidation. Le scénario de la tête de réseau, qui consolide le rôle fédérateur de l'AFPCN, est tout de même ambitieux car il met en place un réseau plus technique avec une professionnalisation, mais il ne faut pas mettre de côté le reste du public que constituent par exemple les associations qui représentent la population. Le premier scénario, consistant en un renforcement de l'implication de la société civile, paraît le plus novateur avec plus de visibilité. Ce scénario permet de faire passer des messages au titre de la société civile, qu'il n'y ait pas qu'une parole d'Etat qui s'exprime au moment d'une catastrophe pour rappeler qu'il y a encore un certain nombre de verrous à lever, que la société civile ose s'exprimer. Un partenariat français pour les risques devrait plutôt s'intituler « partenariat français pour la 'résilience' » ou partenariat français de la « prévention des catastrophes naturelles ». La comparaison avec le PFE, c'est-à-dire entre l'eau et les risques n'est pas le bon angle. L'idée d'un partenariat français est la bonne, sans faire disparaître la notion de « prévention des catastrophes ». Il faut maintenant construire les partenariats, avec qui, comment, pourquoi ? Il faut aller chercher la complémentarité.

L'AFPCN joue un rôle majeur, il y a une forte attente des instances internationales et de la société civile qui est très active sur le sujet de la prévention des risques. Votre rôle est indispensable. La question la plus sensible est celle de la mobilisation de ses membres. Le ministère salue ici l'engagement des bénévoles qui s'investissent dans l'AFPCN. Il faut sans doute ouvrir encore pour arriver à trouver encore plus de bénévoles compétents et experts disponibles et prêts à s'impliquer dans l'AFPCN. La reconnaissance de cet engagement est sans doute une question à laquelle l'AFPCN doit pouvoir apporter plusieurs types de réponses.